

VU la Proclamation du 17 Décembre 1968;
VU le Décret N° 22/PR du 30 Janvier 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire;
VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 Décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;
VU la Loi N°65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la Magistrature Dahoméenne et les textes modificatifs subséquents;
VU le Décret N°81/PR-MJL du 14 Octobre 1965, portant intégration de Monsieur HUNGBEDJI Ephrem dans le Corps de la Magistrature Dahoméenne;
VU le Décret N°65/PR du 1er Mars 1967, nommant Monsieur HUNGBEDJI Ephrem, Procureur de la République par intérim près le Tribunal de Première Instance de Cotonou;
SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation;
LE CONSEIL DES MINISTRES entendu,

△) E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur HUNGBEDJI Ephrem, Magistrat de 3ème grade 3ème échelon, précédemment Procureur de la République par intérim près le Tribunal de Première Instance de Cotonou, est nommé Procureur de la République par intérim près le Tribunal de Première Instance de Parakou en remplacement de Monsieur ALKOIRET Traoré, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Fait à COTONOU, le 17 Avril 1968

Par le Président de la République
Le Chef du Gouvernement
Provisoire,

Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,

Pascal CHABI KAO

Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY
Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,

Lieutenant Vincent GUEZODJE

AMPLIATIONS:

PR	5
CS	6
MJL	5
Ministres	9
SGG	4
CF	2
DGAJL	2
Trésor	4
Dtation Stat.	2
PG	2
IAA	2
Cde Chang	1